



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## cours d'assises

Question écrite n° 3186

### Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur une éventuelle réforme de la procédure criminelle. A ce sujet, son prédécesseur avait soumis au Parlement un projet de loi adopté par l'Assemblée nationale et modifié par le Sénat. Ce texte visait à instaurer un tribunal criminel (une première instance) mais aussi une procédure d'appel des jugements de ces tribunaux et des cours d'assises. Il souhaiterait savoir si elle entend reprendre ce texte ou s'inspirer de son esprit pour présenter un nouveau projet de loi.

### Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, peut assurer l'honorable parlementaire qu'elle est personnellement convaincue de la nécessité de réformer notre procédure criminelle, afin d'instituer un droit d'appel au profit des personnes condamnées pour crime, comme cela existe en matière correctionnelle. Elle a ainsi indiqué, en présentant les orientations générales d'une réforme pour la justice lors du conseil des ministres du 29 octobre dernier, que « la procédure d'assises sera réformée pour permettre un nouvel examen des décisions en cours ». La ministre de la justice estime toutefois que le projet de loi élaboré par le précédent gouvernement qui proposait de substituer aux actuelles cours d'assises départementales des tribunaux d'assises du premier degré, tout en instituant, auprès des cours d'appel, une juridiction d'assises du second degré, ne peut être mené à son terme. La mise en oeuvre de ce texte exigerait en effet de très importants moyens, notamment une augmentation de l'effectif des magistrats, qui n'avaient pas été initialement prévus et qu'il n'est pas aujourd'hui possible de dégager. Le Gouvernement réfléchit actuellement à d'autres modalités juridiques qui permettraient l'instauration d'un recours.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles Cova](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3186

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 septembre 1997, page 2947

**Réponse publiée le :** 5 janvier 1998, page 96